TITRE III: NOTE DE BONNE COMPREHENSION DES TDRS ET METHODOLOGIE

### A. NOTE DE COMPREHENSION DES TRDS

### I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Agence Burkinabè des investissements (ABI), a été Créée en Juin 2018, par décret en Conseil de Ministres du 18 juin 2018 suite à la dissolution de « Agence de Promotion des Investissements du Burkina Faso (API-BF) ».

L'ABI est un établissement public de l'Etat à caractère économique, dont le rôle est d'assister le Gouvernement dans la mise en œuvre de sa politique en matière de promotion des investissements et d'accompagnement des promoteurs.

L'ABI a pour principale mission de coordonner au plan national la promotion des investissements. Elle fédère, coordonne et rationalise l'ensemble des initiatives et actions gouvernementales en matière de promotion des investissements.

Elle assiste le Gouvernement dans la mise en œuvre de sa politique en matière de promotion des investissements et d'accompagnement des promoteurs. A ce titre, elle a pour mission de :

- participer aux travaux de tout comité ou commission interministériels chargé de la promotion des investissements au Burkina Faso ;
- participer à l'instruction des demandes d'agréments licences, titres ou autorisations spéciales liés à l'investissement ainsi qu'à leur retrait ;
- promouvoir les investissements directs nationaux et étrangers au Burkina Faso ;
- rechercher, identifier et développer des partenariats avec les investisseurs ;
- participer à la promotion des investissements au Burkina Faso en relation avec les ambassades et consulats du Burkina Faso ;
- mettre en œuvre un plan d'actions de communication et de marketing du Burkina Faso comme destination privilégiée ;
- ◆ contribuer au rapprochement des investisseurs étrangers avec les promoteurs des petites et moyennes entreprises /petites et moyennes industries nationales pour favoriser le développement de celles-ci ;
- promouvoir l'investissement de la diaspora au Burkina Faso;
- veiller au suivi évaluation globale de tous les investissements ayant bénéficié des avantages et facilitations liés à l'investissement;
- veiller à la mise en œuvre des dispositions du cadre légal relatif aux investissements en relation avec les administrations et les organismes publics et privés concernés ;
- contribuer à toutes les actions qui concourent à l'amélioration de l'environnement des affaires ;
- contribuer à la mise en œuvre des programmes du Gouvernement et des partenaires au développement en faveur du secteur privé au Burkina Faso ;
- ♦ formuler des propositions au Gouvernement pour répondre aux préoccupations des investisseurs;

- réaliser des études de marché et de faisabilité pour faciliter l'accueil, l'orientation et l'encadrement des investisseurs ;
- proposer toute mesure susceptible d'attirer les investisseurs ;
- contribuer à la diffusion des informations relatives aux infrastructures industrielles;
- contribuer à l'élaboration et au suivi des stratégies de promotion des infrastructures industrielles;
- exécuter toute autre mission qui pourrait lui être confiée par le Président du Burkina Faso ou le Gouvernement.

Afin de mieux exécuter ces tâches, l'Agence Burkinabè des investissements (ABI) dispose d'un système informatique en croissance constante. Dans le cadre de l'amélioration continue de la sécurité, de la performance et de la fiabilité de son infrastructure réseau, il a été décidé de lancer un audit complet du réseau informatique. À ce titre, elle souhaite recruter un cabinet spécialisé dans l'audit et l'expertise de réseaux informatiques pour améliorer son système informatique.

### II. Objectifs

## 2.1. Objectif général

L'objectif général de l'audit informatique est d'analyser la conformité aux normes et bonnes pratiques, d'évaluer l'impact de l'incident informatique et faire des recommandations.

# 2.1. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, les objectifs de la mission d'audit informatique sont :

- Évaluer l'architecture et la topologie actuelle du réseau ;
- Analyser la conformité aux normes et bonnes pratiques (ISO, RGPD, etc.);
- Evaluer l'impact de l'incident informatique survenue en 2022 ;
- Identifier les faiblesses, vulnérabilités et risques liés à la sécurité ;
- Vérifier la performance, la charge et la résilience du réseau ;
- Proposer des recommandations d'amélioration.

## III. PORTÉE DE LA MISSION

L'audit portera sur les éléments suivants :

- L'infrastructure réseau (câblage, switches, routeurs, firewalls, etc.);
- Les connexions Internet et intranet ;
- Les services réseau (DHCP, DNS, Active Directory, etc.);
- Les équipements utilisateurs (PC, imprimantes, etc.);
- Les connexions distantes et VPN;
- La politique de sécurité (pare-feu, segmentation, mots de passe, etc.) ;

La documentation existante du réseau.

# IV. Approche méthodologique

Pour atteindre ces résultats, L'audit comprendra :

- Des entretiens avec le responsable de l'informatique;
- Un inventaire du matériel du local serveur et des logiciels;
- Une analyse de la documentation réseau existante ;
- Des tests de performance et de vulnérabilité;
- La cartographie du réseau;
- La rédaction d'un rapport détaillé avec plan d'action.

### V. LES LIVRABLES

À l'issue de l'audit, le cabinet/consultant devra fournir :

- Rapport d'audit détaillé ;
- Cartographie du réseau ;
- Liste des vulnérabilités détectées ;
- Recommandations et plan d'amélioration priorisé;
- Présentation synthétique aux parties prenantes.

### VI. Durée et délais

La mission d'audit se déroulera sur une période de trente (30) jours, conformément à la date indiquée dans l'ordre de service de démarrer.

Le rapport final devra être remis au plus tard quatorze (14) jours après la validation du rapport provisoire.

## VII. Moyens mis à disposition

La société mettra à disposition :

- L'accès aux infrastructures physiques et logiques ;
- La documentation existante ;
- Le personnel clé pour les entretiens ;
- Un point de contact référent pour la coordination.

#### VIII. Profil du consultant

Au regard des objectifs et des résultats attendus, les cabinets doivent avoir une expertise avérée en audit de réseaux informatiques. Les cabinets doivent justifier avoir effectué au moins une (01) mission similaire dont ils apporteront la preuve dans leurs offres techniques. Il doit aussi avoir un personnel qualifié pour la mission.

Ainsi, il devra disposer au moins des compétences suivantes :

Poste	Diplôme requis	Effectif	Nombre d'années d'expérience requis au moins	Nombre de projets similaires requis au moins
	BAC+5 en audit de réseaux		Avoir une expérience confirmée dans l'audit et l'évaluation des systèmes de réseaux informatiques	1
Chef de mission	informatiques ou tout autre diplôme équivalent	1	Une expérience ans dans la certification, la conformité aux normes et bonnes pratiques dans le domaine de la cybersécurité	1
Ingénieur système réseau/Technicien réseaux	BAC+3 en licence en Technologie des réseaux et	1	Avoir une bonne connaissance de la sécurité informatique et la gestion d'une architecture réseau	1
	systèmes informatiques ou tout autre diplôme équivalent		Avoir une expérience confirmée d'au moins trois (03) ans dans les réseaux et systèmes informatiques	1

#### IX. SOUMISSION DES OFFRES

Les cabinets participant à cette consultation sont invités à soumettre les offres comme suit :

## 9.1. Offre technique

L'offre technique devra présenter la compréhension du Cabinet du travail à lui demander, des attentes de ce travail et la méthodologie proposée.

La proposition technique doit être présentée de manière concise et structurée dans l'ordre suivant de façon à inclure les informations ci-dessous :

• une brève description du cabinet d'audit et un aperçu de son expérience récente dans le cadre des missions similaires. Pour chacune d'entre elles, le résumé doit notamment indiquer le profil du

personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat ;

- ◆ toutes les observations ou suggestions éventuelles sur les Termes de référence, les données, les services et installations devant être fournis par l'Agence Burkinabè des investissements (ABI);
- un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission ;
- une composition de l'équipe proposée ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres ;
- les curriculums vitae récemment signés par le personnel spécialisé proposé et le représentant des cabinets d'audit habilité à soumettre la proposition.

En établissant la proposition technique, les cabinets d'audit doivent prêter particulièrement attention aux considérations suivantes :

- la proposition technique ne doit comporter aucune information financière ;
- les offres doivent parvenir au secrétariat particulier du Directeur Général de l'Agence Burkinabè des investissements (ABI) en version papier unique.

#### X. COMPREHENSION DES TDRS

Nous avons compris après examen des TDRs qu'il s'agit d'une mission d'audit du système informatique de l'ABI afin de faire un diagnostic et de donner des recommandations dans le cadre de son amélioration.

### **B. COMPREHENSION ET METHODOLOGIE DE LA MISSION**

### 1. Objectifs

L'objectif global de la mission est d'élaborer un document de référence pour la modernisation du système d'information existant en prenant encompte les évolutions technologiques, les normes et meilleures pratiques. IL s'agira d'analyser la conformité aux normes et bonnes pratiques, d'évaluer l'impact de l'incident informatique et faire des recommandations.

De façon spécifique, les objectifs de la mission d'audit informatique sont :

- Évaluer l'architecture et la topologie actuelle du réseau ;
- Analyser la conformité aux normes et bonnes pratiques (ISO, RGPD, etc.);
- Evaluer l'impact de l'incident informatique survenue en 2022 ;
- Identifier les faiblesses, vulnérabilités et risques liés à la sécurité ;
- Vérifier la performance, la charge et la résilience du réseau ;
- Proposer des recommandations d'amélioration.

#### 2. Etendue de la mission

Le périmètre du projet se résumera à un diagnostic de :

- L'infrastructure réseau (câblage, switches, routeurs, firewalls, etc.);
- Les connexions Internet et intranet ;
- Les services réseau (DHCP, DNS, Active Directory, etc.);
- Les équipements utilisateurs (PC, imprimantes, etc.);
- Les connexions distantes et VPN;
- La politique de sécurité (pare-feu, segmentation, mots de passe, etc.);
- La documentation existante du réseau.

#### 3. Déroulement de la mission

L'audit se déroulera en plusieurs phases :

### > Phase 1 : Les entretiens

Cette phase va commencer par une réunion de cadrage afin de s'accorder sur la méthodologie de travail entre les parties en vue de parvenir aux résultats escomptés.

Par la suite, des entretiens seront réalisés avec les différents responsables de la chaine informatique afin de recueillir des données et de mieux comprendre le l'organisation existante.

Des documents et des données seront demandées durant cette phase afin de procéder à l'analyse documentaire.

# ➤ Phase 2 : Inventaire du matériel du local serveur et des logiciels

Un inventaire du parc informatique sera réalisé pour faire l'état des lieux de hardware et du software : l'objectif est de savoir si l'existant repond aux besoins de l'ABI et s'il repond aux normes en la matière.

Cet inventaire prendra en compte ces différents aspects:

- ✓ Inventaire exhaustif du matériel : caractéristique technique, date d'acquisition, système d'exploitation, suite bureautique ;
- ✓ Existence d'un contrat de maintenance matériel ;
- ✓ Inventaire exhaustif des logiciels : Editeur, Version, Description succincte du périmètre fonctionnel du logiciel ;

- ✓ Existence d'un contrat de support spécifique des logiciels ;
- ✓ Niveau de maturité d'utilisation du logiciel ;
- ✓ Nombre d'utilisateurs
- ✓ Fonctionnement en réseau
- ✓ Serveurs : Système d'exploitation ;
- ✓ Politique d'accès : authentification centralisée, partage réseau ;
- ✓ Présence de VPN ;
- ✓ Sécurité : Solution Antivirus, firewall ;
- ✓ Solution d'archivage / sauvegarde
- ✓ Internet : Fournisseur, Type d'accès, Débit constaté ;
- ✓ Organisation : Présence d'un référent informatique
- ✓ Niveau d'intervention : support niveau 1, déploiement matériel, formation spécifique suivie ;
- ✓ Site Internet : Année de création, Propriétaire du NDD, Hébergeur, Administrateur des contenus, Technologies.

# > Phase 3 : Cartographie du réseau et tests de performance et de vulnérabilité

Cette cartographie et ces tests feront état de l'architecture réseau, précisera les failles de sécurité et le taux de disponibilité du système d'information. L'audit précisera le nombre d'agents ayant accès au système d'information.

# > Phase 4 : Rédaction des rapports

A la suite des trois précédentes phases, le rapport provisoire sera rédigé et comprendra les livrables suivants :

- la cartographie du réseau;
- la liste des vulnérabilités détectées ;
- les recommandations et le plan d'amélioration

Ce rapport sera présenté et soumis pour amendements en vue de la rédaction de la version définitive.

# 4. Le planning

## Le planning de la mission va se dérouler comme suit :

Phase/semaine	1	2	3	4	5	6
Les entretiens						
L'Inventaire						
Cartographie et tests						
Rapports						